Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 73 (1937)

Heft: 5

Heft

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.08.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ÉDUCATEUR

#### ET BULLETIN CORPORATIF

#### SOMMAIRE:

Partie corporative: Comité central S. P. R. — Commission pour le choix de lectures. — Vaud : Assemblée générale. — Bureau de placement. — Nos maisons d'école. — Nécrologie. — Ecole normale. — Ecole et ménage. — Genève : U. I. P. G. - Dames : Rappel de convocation. — Neuchatel : Assemblée générale. — Cours universitaires. — Ceux qu'on fête.

Partie pédagogique : Robert Jaquet : L'élève-citoyen. — F. Dubois : Hommes en série, hommes en détresse. — Alb. R.: Les enfants à l'écoute. — Pratique : H. Jaccard de Kænel. : L'escargot. — Lectures littéraires. — Les livres.

#### PARTIE CORPORATIVE

#### D'UNE PRÉSIDENCE A L'AUTRE



J. ROCHAT

G. WILLEMIN

#### COMITÉ CENTRAL DE LA S. P. R.

Réuni samedi 30 janvier dernier, le nouveau Comité central de la S. P. R. s'est constitué comme suit :

Président : G. Willemin, Jussy, téléphone 83 466.

Vice-présidents : Ad. Lagier, Genève; Mme Borsa, Genève.

Secrétaire: Ch. Duchemin, Cartigny, téléphone 88 413.

Trésorier : Ch. Serex, La Tour-de-Peilz, téléphone 52 832.

Rédacteurs: Alb. Rudhardt, Genève, téléphone 29 438.

Ch. Grec, Vevey, téléphone 51 441.

#### Extrait des délibérations.

Séance du 30 janvier 1937.

Le Congrès de la F. I. A. I. aura lieu cette année à Paris et coïncidera avec le Congrès international de l'Enseignement primaire. Pour ce dernier, la S. P. R. est invitée à désigner quelques personnalités pédagogiques qui voudraient bien patronner cette manifestation.

Le Département fédéral de l'Intérieur a avisé le Comité du Schw. Lehrerverein que la subvention fédérale pour l'organisation d'un cours de chant est supprimée. Cette regrettable nouvelle nous intéresse tout particulièrement puisque ce subside était réservé cette année à la Suisse romande. Un cours ne pourra donc pas avoir lieu.

Aucune décision définitive n'a été prise concernant l'affiliation de la S. P. R. à la R. U. P. Nous attendons un complément de renseignements concernant surtout les obligations financières qu'elle entraînerait, puisque ce fut la réserve formulée au Congrès de La Chaux-de-Fonds.

La carte de légitimation pour les rabais accordés par les compagnies de chemins de fer sera distribuée gratuitement par l'intermédiaire des sections à tous les membres de la S. P. R. Elle deviendra de ce fait une carte de membre et pourra servir de quittance pour les cotisations cantonales.

La Commission pour le choix de lectures, pour la période 1937-1941, est composée de M. F. Jabas, à Court, président; Mlle L. Pelet, Lausanne, vice-présidente; MM. Gustave Addor, Lausanne, secrétaire-caissier; R. Béguin, Neuchâtel et Mme N. Mertens, Genève, membres.

## COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.

Rapport sur l'exercice 1936.

Hélas, nos prévisions financières si pessimistes de décembre 1935 ne se sont que trop réalisées. Dru comme grêle sur vendanges, se sont abattus les avis de culbute des subsides de Vaud, Neuchâtel et Genève.

C'est avec regret, sans doute, que ces autorités ont pris les mesures qui mettent en péril notre œuvre toujours pertinente ; elles nous l'écrivent aimablement du reste :

« Il est très regrettable que les ressources de votre institution si utile diminuent mais les crédits accordés au Département ont été réduits dans de très fortes proportions et il est absolument nécessaire de supprimer toute une série de ces allocations, petites et éminemment utiles, mais qui, par leur quantité, représentent un total important. » (Genève, 6 mai 1936.)

Malgré la crise endémique des budgets, malgré les cris d'alarme

des commissions des finances et leurs traits de plume impitoyables, le Département fédéral de l'Intérieur a bien voulu maintenir, pour 1936, sa subvention de Fr. 300.—; nous avons bénéficié, en outre, de l'allocation de Fr. 100.— du canton de Berne et d'un subside de Fr. 200.— de la S.P.R. Nous adressons à ces collaborateurs indirects l'expression de notre vive gratitude.

Avec le solde actif 1935 de Fr. 237.82, nous avons donc disposé d'un capital de Fr. 837.82 — dépenses Fr. 731.70; solde actif pour 1937: Fr. 106.12 — qui nous a permis la publication réduite à 24 pages — au lieu de 36 — de notre Bulletin bibliographique No 33. 78 ouvrages y ont été analysés. Notons ici pour mémoire que l'étude de la Commission pour le Choix de Lectures a — dès sa fondation en 1902 — porté sur 3833 volumes! Ces chiffres sont éloquents!

Des correspondances nous sont adressées qui attestent l'efficacité et l'utilité de notre modeste publication; notre Bulletin est réclamé et vivement apprécié par nombre de bibliothèques, d'écoles, d'instituts de la Suisse et de l'étranger. Les éditeurs, les libraires, les auteurs trouvent dans notre organe l'expression impartiale de ce qui fait besoin ou plaisir. Son influence s'exerce de même sur le public qu'il désire de plus en plus atteindre, sur les maîtres d'école, chefs d'institutions diverses dont il facilite le choix. Comment ne pas constater avec plaisir l'entrée chez le libraire, Bulletin bibliographique en main, d'un acheteur ou d'un représentant de bibliothèques populaires d'une de nos petites villes ou de l'un de nos plus humbles villages!

A cause de la modicité de notre budget, nous n'avons pu faire, en cette année 1936, aucun achat. Les envois « en hommage » des éditeurs romands et de Paris nous ont été d'autant plus précieux. Certains auteurs nous ont fait parvenir aussi leurs œuvres. Nous disons à tous un chaleureux merci.

(A suivre.)

#### VAUD APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Michel Ray remplace au Comité central M. Alexandre Berthoud. Il n'y aura pas de suppléant pour 1937.

\* \* \*

La cotisation pour 1937 a été fixée à 21 fr. (la baisse de 1 fr. provient de la diminution de prix de l'*Educateur-Bulletin*).

Dans ce chiffre de 21 fr. sont compris l'abonnement obligatoire, la cotisation S. P. R., S. P. V. et caisse de secours, l'assurance en responsabilité civile. Les collègues de Montreux étant assurés pour la responsabilité civile par les autorités communales, leur cotisation annuelle est de 20 francs.

Les sociétaires ayant déjà payé au caissier leur cotisation pour 1937 recevront leur carte de membre sous peu. Celle-ci se combinera cette année avec la carte de légitimation de la S. P. R.

\* \* \*

L'assemblée générale du 31 janvier au Casino de Montbenon a réuni plus de 300 collègues. Elle s'est déroulée dans une ambiance de courtoisie, de dignité, de solidarité et de confiance mutuelle. Le comité central en sort encouragé, conscient de ses responsabilités et inébranlable pour la défense de tous ses membres dans les limites de leurs devoirs professionnels et de leurs droits individuels.

#### BUREAU DE PLACEMENT

Jeune Bernoise de 16 ans, recommandée, cherche place de volontaire pour le ménage. Entrée en avril.

Offres à L. Cornuz, institutrice, Vevey.

#### NOS MAISONS D'ÉCOLE

Restauration. — Le collège de Villars-Burquin, construit en 1854, vient d'être complètement remis à neuf. Installations sanitaires, peinture, chauffage, éclairage, façades, appartements, ce fut la grande revue, que méritait bien ce vétéran haut perché, que l'on aperçoit de loin sur la lignée des villages grandsonnois en corniche. Que sa cloche sonne plus allègre sur sa jeunesse retrouvée!

- Le collège d'Aclens, construit en 1839, a subi cette année d'importantes réparations, inscrites pour 7000 francs au budget communal. Tout le travail a été fait par architecte et artisans du voisinage.
- Le collège des *Tuileries de Grandson* a été entièrement rénové. La population de ce village augmentant rapidement, il a fallu agrandir la petite classe, supprimer un appartement, ce qui permit de créer en même temps une salle paroissiale. Le collège battant neuf fait l'orgueil de tous.

Centenaire. — Le collège primaire de *Mézières* atteint ses cent ans d'existence. Quinze instituteurs s'y sont succédé de 1836 à ce jour. Une soirée commémorative en l'honneur du vénérable bâtiment a eu lieu en décembre dernier. On rappelle à ce propos les fonds dont bénéficient les élèves : fonds Jordan en faveur de prix d'encouragement et fonds Guisan, en faveur des courses. Revenus inaliénables qui; heureusement, ne pâtissent pas de la dévaluation et de la damnée crise.

— Le bâtiment d'école d'*Ollon* atteint ses cent ans d'existence. « Bien bâti, il satisfait pleinement à toutes les exigences », dit la *Feuille d'Avis d'Aigle*. Saluons avec respect ce centenaire encore si valide.

Centime pour le travail. — Un peu de cette manne s'échappant de vos portemonnaies va retomber... non sur nos têtes, mais sur nos maisons d'école ; [elle contribuera à récrépir leurs façades, à dissimuler leurs lézardes, à assainir leurs murs humides. Nous en sommes fort [aise pour tous les collègues qui aiment œuvrer dans des locaux clairs et sains et passer leurs heures de vie en famille dans un appartement qui ne leur cause ni rhumatisme ni cafard!

Voici les premières distributions qui nous concernent sur ce fonds pour le travail :

Commune de *Bettens* : 400 fr. pour réparation de la toiture et du clocheton du collège communal.

Commune de *Lausanne* : 75 000 fr. pour construction d'un collège aux Croix-Rouges.

Commune de *Cerniaz* : 1 210 fr. pour transformation du bâtiment d'école.

A qui le tour ?

L. Cz.

#### NÉCROLOGIE

Paul Schaer. — Après avoir été instituteur à La Praz et à Daillens, Paul Schaer avait été nommé en 1933 aide au Musée scolaire cantonal, où il assumait plus particulièrement le service du prêt. Ce travail peut paraître quelque peu ingrat. Mais si l'on songe au résultat atteint, aux connaissances, à l'intérêt, à la joie que le service des prêts apporte à des milliers d'enfants, tout se transfigure, et cette charge apparaît bien ce qu'elle est en réalité, l'une des plus utiles et des plus belles. Paul ¡Schaer remplissait cette fonction avec une conscience et une ponctualité exemplaires. Il était la franchise, la loyauté, la droiture mêmes. Nous pleurons aujourd'hui un travailleur sans peur et sans reproche et un ami fidèle.

Alb. C.

#### ÉCOLE NORMALE

M. Aug. Grandchamp, ancien maître de travaux manuels, a créé à l'Ecole normale un prix de travaux manuels. Ce prix, constitué par les intérêts d'un capital de 1000 francs, sera distribué dès 1937.

#### ÉCOLE ET MÉNAGE — LA FILLE DU CAPITAINE

C'est le titre d'un film que le Comité de l'enseignement et de l'apprentissage ménagers fait passer à l'écran, dans la plupart des localités du canton, devant les grandes écolières et les parents.

Nous y voyons trois jeunes filles aux prises avec la vie. Gagner son pain, c'est dur, que l'on soit bonne à tout faire, ouvrière d'usine ou colporteuse en encaustique! Mais celles qui s'y connaissent en ménage et tombent sur une bonne place que les Amies de la Jeune fille ont recommandée peuvent aller de l'avant sans crainte, et

leurs talents de cuisinières en feront plus tard les bonnes épouses heureuses à leur foyer.

Les vicissitudes des trois jeunes filles, nous ne pourrons les oublier, parce qu'elles sont réelles, vécues ; nous en connaissons malheureusement trop qui doivent passer par ce creuset de la souffrance, de la difficulté, pour trouver leur voie. Et rester honnête au milieu des tentations et des guet-apens, c'est presque impossible pour nombre de ces pauvrettes que rien ni personne ne garde dans le danger.

Les Sociétés féminines ont entrepris une tâche bienfaisante en réhabilitant le travail ménager. Un apprentissage d'une année — de 16 à 17 ans — après l'école ménagère, c'est une formation professionnelle de courte durée, qui ne coûte rien, puisque l'apprentie est payée dès le second mois. C'est un moyen de lutte contre le chômage, puisque les employées de maison, qualifiées, sont trop peu nombreuses en Suisse et qu'il faut faire appel au personnel étranger — 6546 permissions en 1935.

Etre dactylo, vendeuse, couturière, coiffeuse, institutrice, c'est très bien, mais l'apprentissage ménager est plus court et vous permet plus rapidement de gagner votre vie; c'est aussi un point à considérer à côté de tant d'autres, et cela vaut mieux cent fois que le travail en fabrique, mal rétribué, monotone et souvent malsain, qui ruine la santé de tant de jeunes ouvrières.

La Fille du Capitaine fera réfléchir les maîtresses de maison, tous les parents et toutes les jeunes filles. Merci et félicitations à ses promoteurs et à ses auteurs.

L. Cz.

#### GENÈVE

#### U. S. P. G. — DAMES

#### RAPPEL DE CONVOCATION

Séance administrative annuelle, jeudi 11 février, à 15 h., Département de l'Instruction publique, salle 2.

Nous rappelons la composition du Comité actuel :

Présidente: Mme Miffon (n'est pas rééligible à la présidence); Vice-présidentes: Mme Borsa, Mlle Perrenoud; Secrétaire: Mlle Long; Trésorière: Mlle Meyer; Autres membres: Mmes et Mlles Baechler, Fontana, Jaquet, Laederach, Lobsiger (n'accepte pas de réélection), Unger-Schnepff.

Le Comité propose, pour la présidence, la candidature de Mme Borsa.

Pour le Comité les candidatures suivantes sont présentées : Mmes et Mlles Bl. Rougemont, M. Géroudet, E. Dettwiler, Y. Moret-Riess, Y. Tétaz.

L'Assemblée administrative sera suivie, immédiatement, d'une courte séance générale.

Ordre du jour : Proposition de la Fédération des fonctionnaires au sujet d'un réajustement des salaires. J. M. L.

#### NEUCHATEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. N. (fin)

Après la lecture de son rapport, le président ouvre la discussion. Au nom de la section de La Chaux-de-Fonds dont il est président, M. Philippe Bourquin propose une revision des statuts tendant à ce que le Comité central soit composé du président nommé par l'assemblée générale et d'une délégation de deux membres par section qui comprendrait donc 13 membres au lieu de huit.

M. Bourquin fait remarquer que sa proposition ne revêt nullement le caractère d'un blâme à l'adresse du comité en charge. Celui-ci n'est pas accusé d'avoir négligé les intérêts féminins, au cours des récentes campagnes contre la baisse des traitements. La présence des institutrices au Comité central n'aurait probablement rien changé aux résultats des démarches faites en leur faveur; mais elle aurait eu pour effet de tranquilliser les esprits et de prévenir toute suspicion. La formule proposée permettrait aux institutrices d'arriver au pouvoir sans chasser personne.

M. Strœle préconise une organisation moins lourde qui permettrait néanmoins à deux institutrices d'entrer immédiatement au Comité central sans qu'on soit dans l'obligation de débarquer quelqu'un. Il faudrait pour cela accorder une délégation double aux deux sections les plus nombreuses : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Au cours de la discussion, quelques institutrices ont relevé à leur tour, après M. Bourquin, qu'elles ne nourrissaient aucun sentiment de méfiance à l'endroit du comité actuel. Le statu quo ne leur permettrait d'obtenir une représentation qu'à la faveur d'une démission qui peut se faire attendre longtemps ou en se mettant en compétition avec les instituteurs. Or ni l'un ni l'autre de ces moyens ne paraît s'accorder avec l'impatience de gouverner et l'appétit de pouvoir qui ont soudainement gagné une bonne partie du camp féminin sous l'influence des événements qui ont marqué la revision du Fonds scolaire. On ne semble pas s'émouvoir, dans le même camp, d'une augmentation de cotisation, conséquence possible du renforcement du Comité central.

Dans une première votation le maintien des dispositions actuelles préconisé par le Comité central est écarté. Dans une deuxième votation, les propositions Bourquin, au nom de la section de La Chaux-de-Fonds, et Strœle sont mises en présence. La première est adoptée par 64 voix contre 62, soit à une infime majorité.

L'assemblée des délégués qui se réunira dans le courant de mars, très probablement, est chargée de reviser les articles 13 et 28 de nos statuts dans le sens indiqué par la proposition chaux-de-fonnière. Les sections se prononceront ensuite en dernier ressort sur les textes qui leur seront soumis.

Quant à nous, on nous permettra de regretter que le Comité central n'ait pas été écouté dans cette affaire où il s'est laissé guider uniquement par des considérations d'ordre pratique. Peut-être verra-t-on les choses sous un autre jour une fois qu'aura disparu la vague de mauvaise humeur qui déferle momentanément.

\* \* \*

Pour être complet, notre compte rendu devrait encore relater l'interminable discussion qu'a fait surgir, en fin de séance, la revision du Fonds scolaire, avec tout son cortège d'antagonismes. Il n'en est rien sorti de pratique et le plus sage est de jeter le voile épais de l'oubli sur cet oiseux et assommant échange de vues. J.-Ed. M.

#### **COURS UNIVERSITAIRES**

Un cours universitaire organisé par le Département de l'Instruction publique en collaboration avec l'Université, la Commission scolaire du Locle et le Corps enseignant primaire, secondaire et professionnel, aura lieu au Locle les 12, 19 et 26 février prochain.

Ce cours, qui sera donné par M. Jean de la Harpe, professeur à l'Université, comprendra trois conférences sur ce sujet : Quelques problèmes de psychologie infantile.

Le Comité central se fait un plaisir de recommander ce cours aux membres des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

J.-Ed. M.

#### CEUX QU'ON FÊTE

La Chaux-de-Fonds. — Un siècle d'activité pédagogique... à partager entre quatre, il est vrai.

C'est pour souligner cet événement que Mlles A. Monnier, J. Franc, MM. J. Rochat, le dévoué ex-président de la Romande, et F. Landry, reçurent des mains de M. E.-P. Graber, président de la Commission scolaire, qui les avait accueillis quand il était président de la S. P., le souvenir — montre ou service d'argent — remis par les autorités communales après 25 ans de services. MM. G. Schelling, directeur des écoles primaires, Ch. Bonny, inspecteur, et Ph. Bourquin, président de la section, apportèrent aux jubilaires leurs félicitations et celles de leurs collègues et leur souhaitèrent encore belle, longue et féconde carrière.

#### **GLANURE**

La figure de Pestalozzi restera comme celle de l'un des rares génies qui ont su dispenser aux vallées désolées de la terre la toute puissance de l'amour et du sacrifice.

Dr A. Burgauer.

#### PARTIE PÉDAGOGIQUE

#### L'ÉLÈVE-CITOYEN

Une des affirmations les plus fréquentes dans les articles ou les ouvrages de pédagogie, c'est que l'école doit former des citoyens. Elle a été si souvent répétée qu'elle paraît évidente. Elle me semble pourtant appeler un certain nombre de réserves.

Par école, on entend sans nul doute l'école primaire. Les universités forment des médecins, des avocats, des chimistes ; nos écoles spéciales, des ingénieurs, des architectes ou des techniciens, des contremaîtres et des agronomes. Les collèges ne sont d'ordinaire que les étapes d'une carrière scolaire qui aboutit à l'université. Mais c'est l'école populaire, l'école primaire qui seule doit former des citoyens. Il y a déjà là quelque chose qui peut étonner. On nous l'assure pourtant en termes fort nets : « L'instituteur forme les citoyens pour l'Etat qui emploie son savoir et ses talents et qui a le devoir et le droit d'exiger que son école le serve ». (Article de M. Chevallaz, Educateur.) C'est la façon de poser le problème qui en voile la clarté. Sans doute, l'Etat emploie notre savoir et nos talents. Mais qu'est-ce que l'Etat ? A lire les quelques lignes ci-dessus, il semble que l'on soit en face d'une réalité immuable, dont les buts sont fixes. Mais dans une démocratie, les institutions sont toujours amendables. Au fil des années, des lois sont abrogées, d'autres promulguées qui, modifiant les rapports entre les individus vivant sous un même régime, peuvent modifier la structure de l'Etat. Sans même aller jusque-là, combien d'attitudes, combien d'actions naguère condamnées qui sont aujourd'hui légales. L'Etat est perfectible, ce n'est pas le produit d'un dogme fixe, il est en perpétuel devenir.

D'autre part, ce citoyen qui doit être formé par les instituteurs au service de l'Etat, quel est-il ? Il suffit de parcourir les journaux, d'écouter les discours de nos hommes politiques pour se rendre compte qu'il est, de par le monde, de «bons» et de «mauvais» citoyens. Je pense bien qu'on ne nous demande pas d'en former de mauvais. Mais qui nous dira ce que doit être le bon citoyen. Ceux auxquels on dresse des statues sur nos places publiques furent-ils toujours considérés par l'Etat comme de bons citoyens ? Ceux qui les ont condamnés, les hommes du gouvernement en qui s'incarnait l'Etat, nous les avons oubliés, mais nous enseignons à nos enfants le respect et le culte des victimes. Suffit-il, pour être bon citoyen, de ne pas renfreindre les lois ? C'est un devoir d'honnête homme, sans plus.

Former des citoyens : la formule est ambiguë. On comprend facilement ce que signifie former un apprenti, former un médecin, un ingénieur. C'est leur donner la technique leur permettant d'assurer un service, d'exercer leur profession, avec le minimum d'erreurs, au profit de ceux qui les emploieront. Mais être citoyen, ce n'est pas un métier. Le citoyen n'est pas employé par l'Etat. Il n'a pas de tâches précises. Tous nous sommes citoyens. On le devient par la force de l'âge : ayez vingt ans, vous voilà citoyen.

Et l'on n'est pas que cela : au gré des années on devient époux, père de famille, comme on a été célibataire et fils. Citoyen, on exerce son droit quatre ou cinq fois l'an, dans les bonnes années, mais entre temps que de décisions à prendre, qui ne relèvent que de l'homme privé, que de circonstances où, pour ne pas échouer, il faudrait avoir, à défaut d'expérience, un jugement sûr et prompt, du tact, la maîtrise de soi. On n'est citoyen qu'en face de l'Etat : contribuables, électeurs ou élus. Partout ailleurs, on est un homme.

Et c'est le reproche que j'adresserai à l'affirmation que je combats ici : restreindre la tâche de l'école à ne former que des citoyens, c'est ignorer délibérément les conditions dans lesquelles nous vivons, c'est faire triompher dans l'enseignement une idée politique qui devrait en être bannie. Si, selon la célèbre définition, l'homme est bien un animal politique, il n'est pas que cela.

Le problème est d'ailleurs tout moderne. Montaigne souhaitait qu'on formât le jugement, les pédagogues du moyen âge voulaient « avant tout que les enfants deviennent de bons chrétiens, mis en mesure de trouver, sans doute, un peu de bonheur ici-bas, mais surtout de jouir du bonheur éternel en paradis (Mgr Besson, Les écoles au moyen âge, *Annuaire 1935*).

Il fallut attendre les temps modernes pour voir s'affirmer d'autres thèses que M. C. Monod résume ainsi, dans l'Encyclopédie française, vol. 10 - 42 - 1 :

L'Etat doit-il s'efforcer d'amener l'enfant à l'humanité, c'est-à-dire lui apporter cette culture générale qui est pour certains l'objet même de la civilisation? Ou bien doit-il se préoccuper d'adapter l'enfant à sa future fonction sociale : métier, charge publique ou privée? Ou bien encore l'Etat, avant tout soucieux de ses propres fins politiques, doit-il faire de l'enfant un citoyen, ou même un partisan, dont l'intelligence et le cœur n'ont d'autre objet que la chose publique, représentée par une race, une dynastie ou par un homme.

Que par abstraction, on isole ces tendances les unes des autres et l'on verra que la première caractériserait actuellement les Etats démocratiques à idéal humanitaire; la deuxième les Etats socialistes; la troisième les Etats à forme fasciste ou totalitaire.

De plus, n'oublions pas que l'école populaire assume la tâche d'enseigner presque tous les enfants. Elle s'efforce de leur inculquer, de 7 à 15 ans, les notions qui leur permettront soit de continuer eurs études, soit de trouver un gagne-pain. Mais à quinze ans, ses

élèves lui échappent. Ils sont soumis, d'abord parallèlement à la sienne, aux influences familiales, aux influences du milieu qu'ils subiront ensuite seules. De 15 à 20 ans, pendant les années critiques de la formation du jugement, elle ne les connaît pas. Et il lui faudrait dans ces conditions, endosser la responsabilité de former des citoyens. Ce serait une gageure. La probité intellectuelle consiste à ne point se charger de tâche si manifestement hors de son rayon d'action.

L'Ecole nouvelle veut préparer les enfants à la vie. C'est une ambition dont l'ampleur pourrait effrayer. Mais elle me paraît beaucoup plus légitime que celle de former des citoyens, plus humaine aussi et infiniment plus pédagogique.

«L'Etat exige que les instituteurs forment des citoyens. » Qui ne s'aperçoit qu'il s'agit d'une citation tronquée. Ce n'est pas un point qui doit suivre le mot citoyen, mais une modeste virgule... des citoyens, des ouvriers, des employés, des fils, de futurs chefs de famille, etc. Le tout bien entendu avec la réserve mentionnée plus haut, quant à la « formation ».

C'est que l'Etat n'exige pas pour lui-même. Il n'agit que par délégation. Quand il a fondé les écoles, il avait en vue l'intérêt général. Il n'a pas dit : « Nous allons former des citoyens », mais bien plutôt — s'il a daigné parler! — « Nous allons instruire la jeunesse ». C'est une parole d'une autre ampleur. Sur les murs de notre université, se trouve une plaque où l'on rend hommage aux bienfaits de l'instruction publique, « garantie fondamentale de nos libertés ». (Je cite de mémoire.)

Servir l'intérêt général, c'est préparer des apprentis pour les divers corps de métier, de futurs agriculteurs capables d'apprécier les avantages de divers modes de culture, c'est aussi préparer des citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs droits. Mais placer au premier plan, l'éducation politique des futurs citoyens, taire en même temps toutes les autres tâches, c'est étriquer et méconnaître singulièrement la véritable fonction de notre école populaire.

Robert JAQUET.

#### OPINIONS HOMMES EN SÉRIE, HOMMES EN DÉTRESSE

Nos pères avaient fondé de grands espoirs dans l'école et dans l'instruction.

Ils avaient cru qu'en donnant aux masses les trois clés du savoir, ils sauveraient le monde.

De leur temps, en effet, ceux qui savaient lire, écrire et calculer étaient généralement des hommes raisonnables et réfléchis. L'instruction était l'apanage des esprits sérieux et des volontés trempées. En ce temps-là, il fallait être richement doué pour s'évader de l'ignorance. Nos pères avaient cru qu'en procurant les trois clés à tous, tous deviendraient comme ces êtres exceptionnels.

Or, ils n'étaient pas exceptionnels parce qu'ils savaient lire ; ils savaient lire parce qu'ils étaient exceptionnels.

La lecture ne peut forger les esprits ; elle ne peut que les enrichir et les affiner quand ils sont déjà forgés.

Nos pères, ne pouvant pénétrer les secrets et les enchantements du Livre, s'étaient mis en tête d'en fournir la clé à tous leurs descendants et d'ouvrir ainsi, pour l'humanité, une ère de joie, de ravissement, de compréhension, d'amour et de paix.

Ils ne comprirent pas qu'en faisant brusquement tomber le livre dans le domaine public, ils allaient en réduire considérablement la valeur, qu'en mettant entre toutes les mains, averties ou non, dignes ou non, honnêtes ou non, ces armes dangereuses de la lecture et de l'écriture, ils menaçaient de faire régner autant l'erreur que la vérité, l'inquiétude que la justice, l'esclavage que la liberté.

Qui allait désormais se servir du Livre ? Qui allait l'écrire et le répandre ?

Serait-ce encore les êtres exceptionnellement doués, en mérites et en esprit ? Ou bien, serait-ce d'autres puissances, peu scrupuleuses et plus intéressées, habiles surtout à tirer profit de la crédulité publique, habiles surtout à manier le mensonge et l'illusion...

N'aurait-il pas fallu d'abord préparer les mains à recevoir ce cadeau, aussi redoutable que bienfaisant ? Et n'aurait-il pas fallu, par prudence, anéantir la vénération aveugle, ancestrale et superstitieuse du caractère d'imprimerie ?

Mais l'école avait hâte d'attaquer de front la bête, celle qu'elle considérait comme la grande coupable, et qui n'était autre que la méconnaissance du langage écrit.

Elle s'ingénia à trouver des méthodes pour l'enseignement de l'alphabet.

Elle consacra, et dès le début, le plus clair de son temps à la lecture élémentaire.

Elle habitua les jeunes enfants, pourtant épris de lumière et de vérité, à répéter des signes, lettres et syllabes, n'ayant, pour eux, aucun sens précis.

Elle les entraîna à lire, répéter, ânonner, sur un ton grave, des banalités, des niaiseries, des phrases vides et sentencieuses.

L'école fut avant tout le temple où l'on apprenait à lire.

Quand nous parlions de notre instituteur, nous disions « : C'est lui qui m'a appris les lettres ».

Quand les maîtres ne distribuaient pas tout de suite des syllabaires, les parents réclamaient en disant : « A l'autre école, les enfants ont déjà des livres ».

Les inspecteurs, en passant dans les classes, ne s'inquiétaient guère de savoir si les enfants étaient bons, curieux, enthousiastes ; ils faisaient surtout lire, analyser, orthographier.

L'école fut encore le temple de la copie. Toutes les leçons furent rigoureusement choisies, découpées, détaillées par les maîtres.

C'étaient eux, par exemple, qui choisissaient toujours les sujets de rédaction, les préparaient, les appréciaient et les interprétaient.

En dessin, même autoritarisme.

Les maîtres méconnaissaient ou dédaignaient les possibilités touffues de l'enfance.

Un manque total de confiance et un grand orgueil les caractérisaient.

De cette école sortirent des hommes fabriqués en série...

Vers l'Ecole Active (extraits).

F. Dubois.

#### RADIO-SCOLAIRE

#### Les enfants à l'écoute.

A la suite de plusieurs émissions, nous avons demandé à des enfants et à leurs maîtres de nous donner leur impression. Les élèves avaient-ils trouvé du plaisir à l'audition qui leur était offerte, avaient-ils suivi facilement, avaient-ils compris, avaient-ils manifesté leur intérêt à certains endroits qui devaient porter particulièrement par un accent comique ou dramatique ?

Nous désirions savoir surtout comment réagissaient, lors d'une même émission, des élèves différents par l'âge, le sexe et le milieu.

Au cours de ces conversations, nous sommes arrivé à des constatations qui nous ont d'abord déconcerté. Aucune logique apparente dans les réponses obtenues auprès de plusieurs classes de même degré.

Une certaine émission (appelons-la A), qui était destinée aux grands, a été comprise par des petits alors qu'elle échappait en partie à des grands.

D'autre part, un jeu radiophonique B, conçu pour des moyens et des petits, avait eu la faveur de certaines grandes classes et avait peu intéressé les petits.

Nous avons voulu savoir à quoi correspondait cette anomalie apparente : Etait-ce le fait du développement différent des enfants selon certains quartiers ? Une troisième année étant, par exemple, plus sensible, plus réceptive que des classes d'un degré supérieur dans lesquelles les élèves seraient plus inertes.

Cela s'est révélé exact dans certains cas, faux dans d'autres.

Nous avons poussé plus loin notre enquête et avons étudié les conditions techniques de la réception. Là, nous trouvions la solution.

Dans le cas B (jeu radiophonique pour moyens et petits) spécialement étudié, je suis parvenu aux constatations suivantes :

- 1. Classe de petits (1<sup>re</sup> année mixte). Réception dans une salle d'école ordinaire; une trentaine d'élèves présents; appareil satisfaisant. Plaisir général et compréhension des gosses.
- 2. Classes de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, filles : Réception dans le vestibule d'une école. Cent élèves présents. Appareil... de 70 fr. !! Résultats médiocres malgré une préparation très poussée.
- 3. Emission reçue dans un vaste local (salle de projections) ; présence d'élèves de tous âges ; plus de cent cinquante enfants à l'écoute. Appareil satisfaisant ; résultats médiocres.

Ces exemples sont choisis parmi d'autres qui ne feraient que les appuyer.

Nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

- a) Une même émission, écoutée et comprise par trente élèves dans un petit local, est mal suivie et perdue en grande partie par cent gosses réunis dans la vaste salle.
- b) Il est inutile de faire entendre les émissions radio-scolaires aux enfants si l'on ne dispose pas d'un appareil satisfaisant ; il y a d'autres manières plus profitables d'occuper son temps.

Certes, ces conclusions sont un peu sèchement formulées et l'on pourrait distinguer encore entre plusieurs genres d'émissions. Ce serait nous mener plus loin que nous ne voudrions aujourd'hui.

Constatons cependant que l'inconvénient de l'entassement d'élèves dans un espace trop vaste pour un appareil est moins sensible lors de simples causeries. Dans ce cas, le timbre de l'orateur, son volume de voix étant constants, on peut forcer le son jusqu'à une certaine limite et obtenir dans toute la salle une « densité sonore » suffisante. En revanche, lors d'émissions où alternent des voix de caractère différent par le timbre ou le volume, cet inconvénient est plus marqué. (Par exemple, les voix d'enfants dans les nuances douces sont étouffées si on garde leur vrai volume, ou désagréablement déformées si l'on force le son.)

Mais où le vaste local se révèle le plus pernicieux, c'est à la réception de pièces dont certaines parties sont de caractère doucement grave, ou intime. Il est en effet facile de comprendre qu'on ne peut glisser une confidence dans l'oreille de plus de cent personnes à la fois.

La vraie, la seule manière d'obtenir de bons résultats avec la

radio-scolaire consiste à préparer et à écouter les émissions dans une classe : sa classe.

Nous n'ignorons pas les difficultés qui se présentent. La pauvreté, voire l'indigence de l'école, s'oppose à la multiplication des appareils et à l'acquisition d'installations coûteuses. C'est pourquoi, nous ne voudrions pas décourager les collègues qui, désirant faire profiter leurs enfants des avantages de la radio, doivent se contenter de ce qui est à leur disposition.

Mais qu'on se dise bien que les moyens de fortune ne sont qu'un pis-aller et qu'il faut s'efforcer de toutes façons vers le mieux.

Alb. R.

#### PRATI**Q**UE

#### RÉCITATION

#### L'Escargot.

L'escargot est bon locataire : Il ne fait pas beaucoup de bruit; Il vit tranquille et solitaire Et sait fort bien rester chez lui, Car son humeur est casanière; Pendant la mauvaise saison, Jusqu'à la brise printanière, Il s'enferme dans sa maison. D'un naturel peu difficile, Il a peu de prétentions : Les derniers conforts de la ville, Les grandes réparations Ne sont pas du tout son affaire : Il ne viendra pas ennuyer Sans cesse son propriétaire Pour qu'on réduise son loyer. Et puis sans tambour ni trompette. On ne le verra pas non plus Prendre la poudre d'escampette Le jour où son terme est échu. Et pourtant, j'ai vu tout à l'heure Une coquille, et rien dedans; Et voici qu'un doute m'effleure : Où donc a passé l'habitant ? Ce départ ne me plaît guère. Le loyer est-il acquitté ? On ne sait plus, depuis la guerre, Où rencontrer l'honnêteté.

H. JACCARD DE KAENEL.

#### LECTURES LITTÉRAIRES

#### La scie mécanique.

Je ne sais quelle bête on a introduit dans le quartier mais son rugissement taraude la cervelle.

Cela tient du rauquement du lion et du gémissement du verrat ; on y démêle aussi la plainte de la sirène et le ronflement de la batteuse.

Sa clameur exaspérée tombe en averse sur les toits. Tantôt elle glapit en fausset et tantôt elle barytonne. Elle souffle, vocalise, chevrote, file, moud; elle grogne, aboie, gémit et vocifère.

Renseignements pris, l'animal loge chez le menuisier; on le tient sous le bâillon d'une porte fermée. Il n'a qu'un œil, luisant comme un soleil d'acier, et des dents en cerceau, tranchantes, affûtées.

On lui apporte du bois, en planches, en billots. Il le mord en hurlant, le dépèce, le dévore. La chair blanche des pulpes tombe en poudre à ses pieds. C'est un rude ouvrier mais un mauvais caractère. Il est toujours prêt à manger la main qui le conduit. Sa colère ne tient qu'à une manette renversée. Dès lors et pour le temps qu'on veut, il reste muet, inerte et froid. Mais il ne fait pas bon lui remettre l'électricité au derrière. (G. Barbarin: De la rose à l'artichaut.)

#### Marine.

Le soir dorait d'un orange limpide les tours du château. La marée donnait encore. Quelques bateaux de pêche, aux voiles rouges, ponctuaient l'avant-mer et le golfe ; « L'Anse aux Lapins » regorgeait de baigneurs qui se rhabillaient ; sur le Môle, une jeune fille apprenait à des bambins presque nus la gymnastique suédoise. Des barriques de sardines s'étalaient auprès du bureau de tabac ; les touristes faisaient virer des éventaires-cartes postales, et, tout là-bas, sur la côte de Gourmalon, les premières villas nichées dans les arbres absorbaient la lumière océane. (Charles Tillac : L'émeute.)

#### LES LIVRES

Un enfant sans mère, par Florence Montgommery (95 cent.).

La Société romande des Lectures populaires publie ce mois-ci ce petit chef-d'œuvre épuisé en librairie et qui méritait de revivre. Pas une fausse note dans cette délicieuse et touchante histoire : nul ne sait comme les Anglais faire agir et parler les enfants. Ce récit, cependant, par son naturel et sa vérité d'observation, enchantera surtout les grandes personnes.

Et voici, pour les plus jeunes, deux jolies histoires de Johanna Spiri traduites par Ch. Mamboury : **Presque une histoire de brigands** et **Thérèse des roses**. Les enfants y prendront sûrement grand plaisir. (45 cent.)

## CRAIE

#### MARQUE ROBERT

pour les écoles, recommandée pour ses qualités: elle est absolument homogène. Elle ne contient pas de silex ou de parties dures pouvant abîmer les tableaux. Elle est très douce tout en étant très résistante. Elle ne salit pas les mains. L'emballage est fait de telle manière que la craie arrive intacte à destination.

Prix du caisson de 100 morceaux :

CRAIE BLANCHE . . . . . . . . Fr. 1.80
CRAIE COULEURS ASSORTIES Fr. 2.40

## PAPETERIE PAYOT

Lausanne - Vevey - Montreux - Neuchâtel

J. A.

## Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1937- 1938 :

## **LUNDI 12 AVRIL 1937**

Examens d'admission':

#### **LUNDI 12 AVRIL A 8 HEURES**

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre

Les inscriptions doivent être prises avant le 25 mars 1937. Voir la Feuille des Avis officiels des 5 et 19 février et 5 mars.

## L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

## FLORENCE-ROME

évent.: Sienne et Naples - Il jours, vacances Pâques. Prix appr. fr. 150-tout compris (voyage et hôtel).

S'adresser: M. Chantrens, instituteur, Montreux

## Ecoles Normales du Canton de Vaud Examens d'admission en 1937

Ils auront lieu les 11, 12 et 13 mars et du 30 mars au le avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 27 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis officiels des 29 janvier & 12 février, ou le Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique de février-mars que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

## ÉDUCATEUR

ET

### **BULLETIN CORPORATIF**

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

#### **RÉDACTION:**

ÉDUCATEUR

ALB. RUDHARDT

BULLETIN

CH. GREC

GENÈVE, rue des Pénates, 3 VEVE

VEVEY, rue du Torrent, 21

#### ADMINISTRATION:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 – Chèques postaux II. 6600

ANNONCES: PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: FR. 8.-, ÉTRANGER: FR. 11.-.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

#### VIENT DE PARAITRE:

# Annuaire de l'Instruction publique en Suisse

par

#### Louis JACCARD

Chef du service de l'enseignement primaire au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud (27e année)

Un volume in-8° broché . . . . . . . . . . . . . Fr. 5.—

L'édition 1936 de cet annuaire, publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande avec l'appui de la Confédération, se présente sous la forme d'un volume de 224 pages.

Des études de portée générale composent, comme chaque année, la 1<sup>re</sup> partie de l'ouvrage. L'une, de M. le directeur Chevallaz, sur L'éducation des enfants difficiles; la 2<sup>e</sup>, de M. le professeur Jean Piaget, sur une question relative au développement psychologique de l'enfant; la 3<sup>e</sup>, Le respect et la protection de la nature, par M. le professeur R. Baumgartner, de Delémont.

La 3° partie est consacrée à des questions d'intérêt plus spécial telles que La gratuité des fournitures scolaires en Suisse, le Congrès de la Société pédagogique romande, à La Chaux-de-Fonds, le Camp des éducateurs à Vaumarcus, et les Auberges de jeunesse.

La didactique spéciale est représentée par un travail de M. le professeur E. Dévaud sur La lecture silencieuse à l'école primaire, et La réforme de l'écriture et de l'enseignement de l'écriture, par M. Dottrens. Suivent les chroniques romandes et celle de la Suisse alémanique. La 4° partie donne le texte des lois et règlements entrés en vigueur en Suisse romande au cours des deux dernières années. Le volume se termine par l'analyse bibliographique de quelques ouvrages récemment parus.

L'Annuaire de 1936 est une source de documentation qui rendra les plus grands services aux éducateurs et à tous ceux qu'intéressent les problèmes de l'éducation.